



Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès

Réunion de présentation générale du projet

28 septembre 2023

Compte-rendu

I. Informations générales

La réunion d'information autour du projet de la réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès s'est déroulée **le 28 septembre 2023 à la salle Gérard Casanova à Ambès de 18h30 à 20h15**. Cette première rencontre dans le cadre de la consultation volontaire à l'initiative de Bordeaux Métropole avait pour objectif de présenter aux habitants de la presqu'île d'Ambès, les principales caractéristiques du projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès. Cette réunion était un préalable pour ouvrir des temps d'information et d'échanges plus ciblés, destinés aux riverains des digues sur les secteurs de Saint-Louis-de-Montferrand, d'Ambès et de Saint-Vincent-de-Paul.

Cette rencontre a réuni environ 70 personnes.

Pour vous informer sur le projet, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : [Réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/participation/rehabilitation-des-digues-de-la-presquile-dambes).

Vous pouvez également accéder au dossier de la consultation pour prendre connaissance du projet et de ses principales caractéristiques en [cliquant directement sur ce lien](#).

La réunion publique d'information sur le projet était structurée comme suit :

- **Propos introductifs** par Monsieur DODOGARAY, maire d'Ambès et Monsieur RUBIO, conseiller métropolitain à la gestion du risque inondation et maire de Bassens - 10min.
- **Présentation du contexte et des objectifs du projet** par Cécile CALAS, cheffe du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de Bordeaux Métropole – 10min.
- **Présentation des travaux de réhabilitation des digues** par Philippe KERLAN, chef de projet GEMAPI (Bordeaux Métropole) et Odile CLAVE, responsable maîtrise d'œuvre au sein bureau d'études SETEC – 10min.
- **Présentation de la démarche de consultation prévue autour du projet** par l'agence Neorama – 10min.
- **Questions-réponses** avec le public – 30min.

A l'issue de la réunion, des stands d'inscription ont été ouverts pour permettre aux riverains des parcelles concernées par le projet de s'inscrire aux rencontres de proximité pour leur secteur.

II. Propos introductifs

Monsieur DODOGARAY, maire de la commune d'Ambès.

Monsieur le Maire explique que des travaux sont déjà en cours pour restaurer la capacité d'évacuation des eaux par les Jalles de la presqu'île. **Cette opération ainsi que le projet de réhabilitation des digues de la presqu'île représentent un enjeu particulièrement important pour les habitants, le territoire, le monde économique et l'environnement.**

L'élu salue le chemin parcouru depuis la tempête Martin et la création du SPIPA (syndicat de prévention) qui a créé les fondations de la prévention du risque inondation sur le territoire. Il

rappelle que **Bordeaux Métropole porte aujourd'hui la compétence prévention des inondations au travers notamment d'un programme dédié : le Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI)**.

Il rappelle également que **la solidarité des 28 communes de l'agglomération Bordeaux Métropole est de mise sur ce sujet**. Dans le cadre du projet de réhabilitation des digues, le maire souligne sa volonté de faire tout ce qui est possible pour minimiser les impacts potentiels sur le cadre de vie des riverains, la consultation des habitants qui s'ouvre aujourd'hui doit justement permettre d'ouvrir le dialogue et de donner la parole aux riverains les plus impactés par le projet.

Monsieur RUBIO, conseiller métropolitain à la gestion du risque inondation et maire de la commune de Bassens.

Monsieur Rubio explique que la presqu'île, pourtant prometteuse, est souvent méconnue et mésestimée à l'échelle métropolitaine, mais qu'un effort est déployé depuis plusieurs années pour lui donner une identité propre tout en veillant à la protection de ses habitants et de son environnement.

La stratégie métropolitaine en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été adoptée en novembre dernier à l'unanimité dans l'objectif de définir des ambitions collectives et d'établir une méthodologie partagée. Il souhaite insister sur le caractère unanime du vote. Cette démarche est cruciale à une époque où le changement climatique n'est plus une question, mais une réalité, avec des événements climatiques tels que les incendies, les épisodes de grêle et la montée des eaux. La métropole cherche désormais à renouer avec le fleuve, à en faire un élément identitaire permettant de développer de nouveaux horizons en matière de développement économique, de tourisme et de mobilité.

Le vote de la stratégie GEMAPI a permis de provisionner 120 millions d'euros sur les 10 prochaines années dédiés à la protection du territoire vis-à-vis du risque inondation. Monsieur Rubio a souligné l'importance de la réhabilitation des digues, en rappelant que les digues existantes ont 70 ans et qu'il est essentiel de se préparer aux changements climatiques à venir.

Il a également mis en avant la **nécessité de coopérer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque inondation à l'échelle de l'estuaire**, afin de prendre en compte les bénéfices de la réparation des digues pour l'ensemble du territoire.

Un aspect essentiel de la stratégie GEMAPI est la sensibilisation et le développement de la culture du risque auprès des habitants. Monsieur Rubio a évoqué la création d'une réserve citoyenne pour faire face aux crises. Cette réserve citoyenne est composée de volontaires et de bénévoles, habitants de la métropole, qui apporteront leur soutien aux services de secours et de sécurité en cas de besoin.

En ce qui concerne le financement de cette stratégie, **il a été décidé d'activer la taxe GEMAPI**, une taxe additionnelle au foncier qui sera mise en place dès 2024. Cette taxe représentera entre 5 euros en moyenne de plus par an pour les habitants de la métropole bordelaise. **Cette taxe contribuera de manière significative au financement des travaux et des services nécessaires pour la prévention du risque inondation.**

Monsieur Rubio a conclu en soulignant **l'importance de la solidarité entre les communes métropolitaines**, même si toutes ne sont pas directement touchées par le risque inondation,

et en annonçant des réunions futures par commune pour aborder les détails de la mise en œuvre de cette stratégie. Il a assuré que la transparence serait de mise tout au long de ce processus, dans le but de protéger les habitants et de progresser sereinement dans cette démarche.

III. Présentation du contexte et des objectifs du projet

Cécile CALAS, cheffe de service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour Bordeaux Métropole.

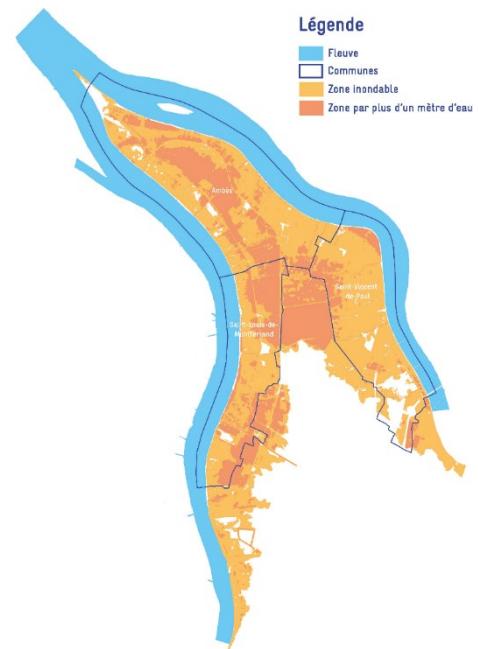
L'intervenante explique les facteurs de risque inondation sur la presqu'île d'Ambès.

En effet, la presqu'île d'Ambès se trouve à la confluence des grands fleuves Garonne et Dordogne, et est exposée à un risque particulier, le risque fluvio-maritime. Ce risque peut provoquer une inondation par une tempête arrivant de l'océan. Et qui résulte de divers paramètres tels que le coefficient de marée, le vent (direction et force).

La surcote en mer est aussi déterminante pour le débordement ou pas du fleuve ; elle est influencée par une dépression venant de l'océan mais se renforce aussi par les effets du réchauffement climatique. Il faut anticiper l'augmentation de la surcote liée au réchauffement climatique jusqu'à la fin du siècle - entre 80 cm et 1 m de surcote d'après les experts climatiques – pour assurer la protection de ce territoire.

Ce territoire est l'un des plus vulnérables de Bordeaux métropole en raison de sa faible altitude, ce qui fait que la totalité de la presqu'île est inondable sur un évènement de type tempête 1999 (voir carte du risque inondation ci-contre)
Le territoire de la presqu'île est aussi caractérisé par une configuration en cuvette (sa partie centrale est plus basse) et est donc sujet à des débordements lors des pics de marée, ce qui nécessite une capacité de vidange efficace.

Le système global des digues et des Jalles est très important, puisqu'il faut limiter les débordements avec des digues solides mais également avoir la capacité de vidanger le plus vite possible.



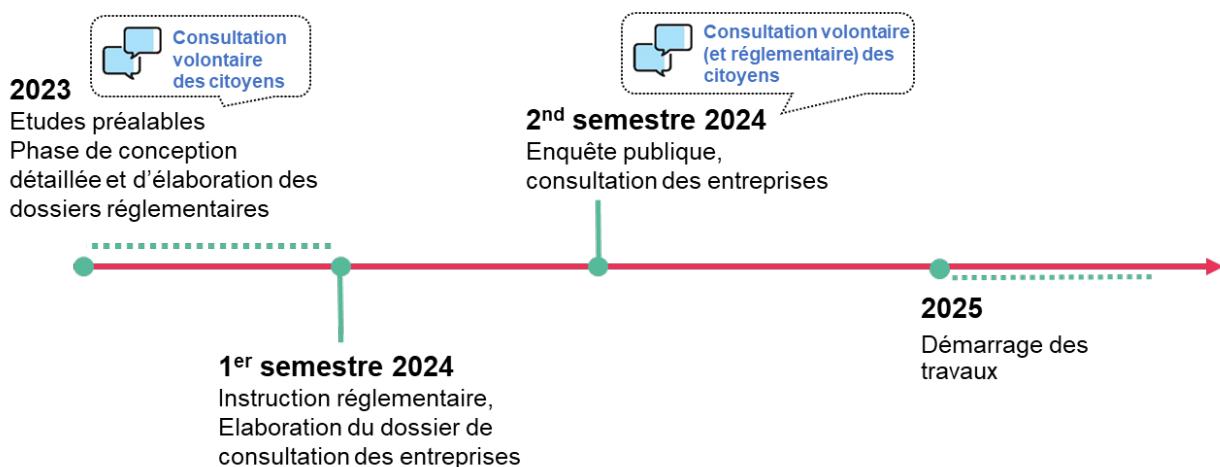
L'intervenant poursuit par la présentation des objectifs du projet

Les digues existantes couvrent l'intégralité du linéaire soit 32 km. Le projet de réhabilitation des digues concerne 17 km du linéaire global. Elles ont été construites dans les années 50. Ces ouvrages de protection ont fait l'objet de réparations ponctuelles mais sont vieillissants et

nécessitent une rénovation en totalité et en profondeur, pour garantir leur pérennité. **Le projet de réhabilitation des digues a pour principal objectif de prévenir des phénomènes de rupture et de tassement des digues, en intervenant sur des digues dont l'état actuel ne garantit pas une bonne protection contre les aléas climatiques.**

Aujourd'hui le projet est en phase d'avant-projet, une phase d'études préalables pour concevoir un projet adapté aux spécificités du territoire, de ses habitants et des ouvrages existants. **Cette phase de conception du projet a été choisie par Bordeaux Métropole pour ouvrir un cycle de consultation volontaire des citoyens.** La phase d'élaboration des dossiers administratifs et des demandes d'autorisation ainsi que l'enquête publique est prévue en 2024. L'enquête publique fera également l'objet d'une concertation réglementaire du public. Enfin, les premiers travaux devraient démarrer en 2025, s'échelonnant sur plusieurs années.

Aujourd'hui une partie du budget alloué à la stratégie GEMAPI voté par Bordeaux Métropole est consacrée à la protection de la presqu'île d'Ambès, elle représente 35 millions d'euros.



IV. Présentation des travaux de réhabilitation de la digue

Philippe KERLAN, chef de projet GEMAPI pour Bordeaux Métropole.

L'intervenant démarre sa présentation par la présentation des 7 secteurs concernés par les travaux de réhabilitation de la digue.

La consultation des riverains cible en particulier les zones bourgs des communes de Saint-Vincent-de-Paul, d'Ambès, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Bassens qui concentrent le plus d'habitations et d'activités économiques. Ambarès-et-Lagrave, qui ne possède pas de façade maritime n'est pas concernée par ses travaux mais bénéficiera des effets indirects de la confortation des digues.

L'intervenant poursuit sa présentation pour la présentation des typologies de digue à réhabiliter.

Sur le linéaire à réhabiliter, deux grandes typologies de digues existent :

- La majorité du linéaire, 12,5 km, est située le long du domaine public qui longe la Route Départementale 10. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un muret en béton qui sera déconstruit et reconstruit à hauteur constante et de façon durable ;
- Une partie du linéaire, 4,5 km, se situe sur des parcelles privées, en fond de jardin. Ces zones présentent différents types de digues :
 - À Saint-Vincent-de-Paul, des digues en terre,
 - A Saint-Louis-de-Montferrand, des murets bétons associés à un remblai,
 - Sur la commune d'Ambès, des murets bétons.

Dans ce cas, les digues vont être reconstruites et élargies, pour permettre de créer une piste d'accès, afin d'accéder aux digues pour l'entretien et en cas d'urgence lors d'un évènement majeur.

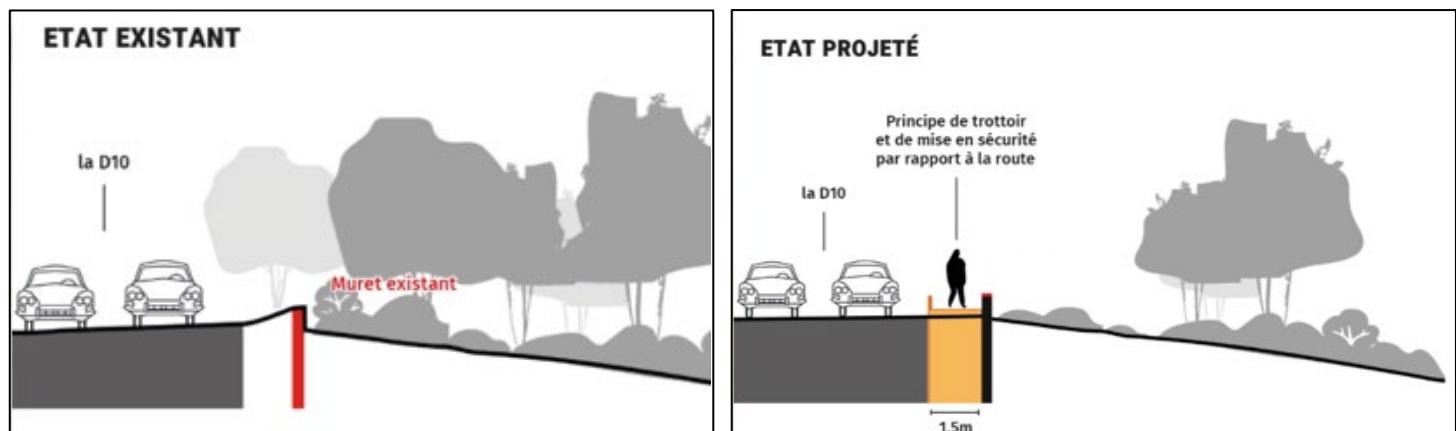
Cécile CALAS complète la présentation en précisant la réflexion à date, concernant la stratégie foncière pour le projet.

Pour que la métropole puisse intervenir sur la digue (qui se situe en propriété privée) et en faire l'entretien, il est envisagé de mettre en place une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour pouvoir maîtriser le foncier. Si cette stratégie est finalement retenue, les propriétaires actuels restent propriétaires des terrains où la digue a été reconstruite et élargie. Cette opération nécessitera le dépôt et l'instruction d'un dossier réglementaire, donnant lieu à une enquête publique. Des discussions sont en cours avec les services de l'Etat sur la validité juridique de cette stratégie et sur la question de l'expropriation, même si la servitude d'utilité publique est l'option favorisée par la Métropole.

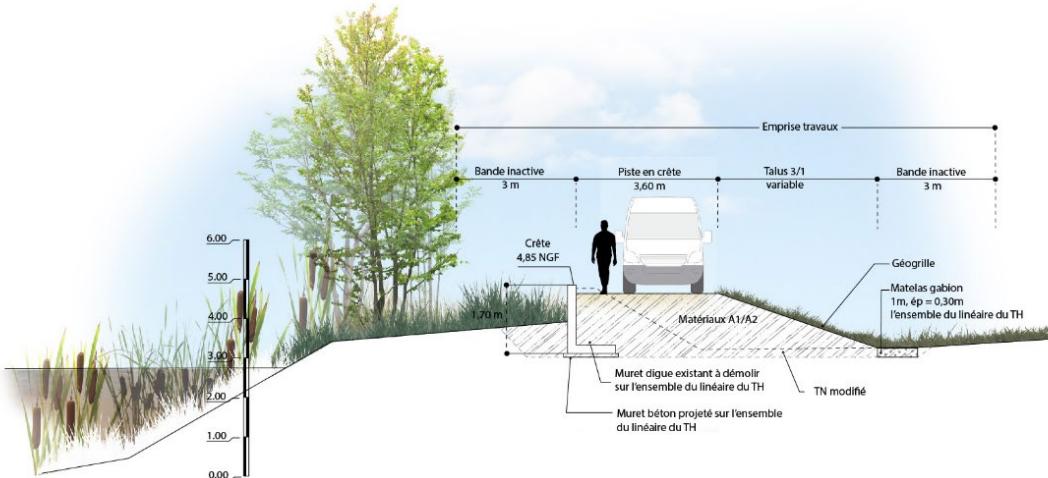
Odile CLAVE, Cheffe de projet – Génie Fluvial pour le bureau d'études SETEC.

L'intervenante poursuit la présentation du projet par les solutions techniques retenues pour les travaux en fonction de la configuration de la digue existante.

Concernant les digues situées le long de la route départementale, le projet prévoit, selon les endroits, de la reconstruire à neuf ou de la réparer quand celle-ci présente un état correct. Les travaux permettent de renforcer la digue et pouvoir traiter les problèmes de fondations qui ne sont pas suffisamment étanches ou trop molles. Dans les zones où la digue n'est pas collée à la route, une protection sera installée sur le bord de la digue pour protéger la fondation des inévitables surverses. Dans certains endroits, en particulier aux entrées et sorties de bourg, les travaux prévoient une mise en sécurité de la circulation piétonne grâce à la mise en place d'un trottoir.



Concernant les digues situées en fond de parcelles. Ces digues prennent actuellement la forme d'un muret avec un épaulement à l'arrière. Elles sont actuellement très déformées et présentent un certain nombre de fissures. Les travaux prévoient une réfection à neuf sur tout le linéaire, avec le même principe : une murette avec un épaulement, qui sera élargie afin de permettre pour une meilleure stabilité (lors des événements de surverse) et l'accès des services de la métropole pour assurer l'entretien. La végétation à proximité des digues doit être maîtrisée, pour que les racines ne viennent pas déstructurer les ouvrages en béton. A proximité directe des digues, certains arbres devront être enlevés pour maintenir une végétation rase et herbacée.



Un exemple de ce qui sera réalisé sur les digues, ici à Saint-Louis de Montferrand : Coupe de principe du projet de digue en béton épaulé d'un remblai de terre (source : SETEC)

V. Présentation du dispositif consultation volontaire pour le projet

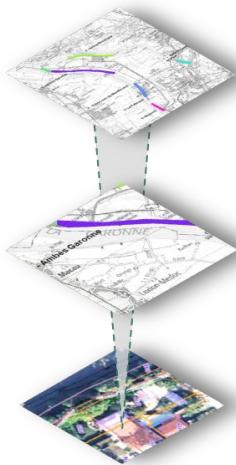
Enora LASNE, Cheffe de projet concertation pour la cabinet Neorama.

L'intervenante présente le dispositif de consultation volontaire du public à l'initiative de Bordeaux Métropole pendant les mois de septembre et d'octobre.

Cette phase de consultation a pour objectifs de :

- Informer sur le projet et les enjeux qui s'y rapportent,
- Echanger avec le public sur les caractéristiques du projet,
- Recueillir les avis et commentaires du public sur les solutions retenues pour la réhabilitation des digues.

Pour ce faire, un dispositif aux trois échelles du territoire a été imaginé :



L'échelle globale de la presqu'île d'Ambès

- 1 réunion publique de présentation du projet le jeudi 28 septembre 2023 de présentation globale du projet
- Le dossier de consultation du projet, socle de l'information partagée autour du projet
- Le site de la participation de Bordeaux Métropole, en continu, pour s'informer, déposer une contribution
- La synthèse de la consultation rédigée à l'issue de cette phase d'écoute et de dialogue avec le public

L'échelle des secteurs concernés par le projet

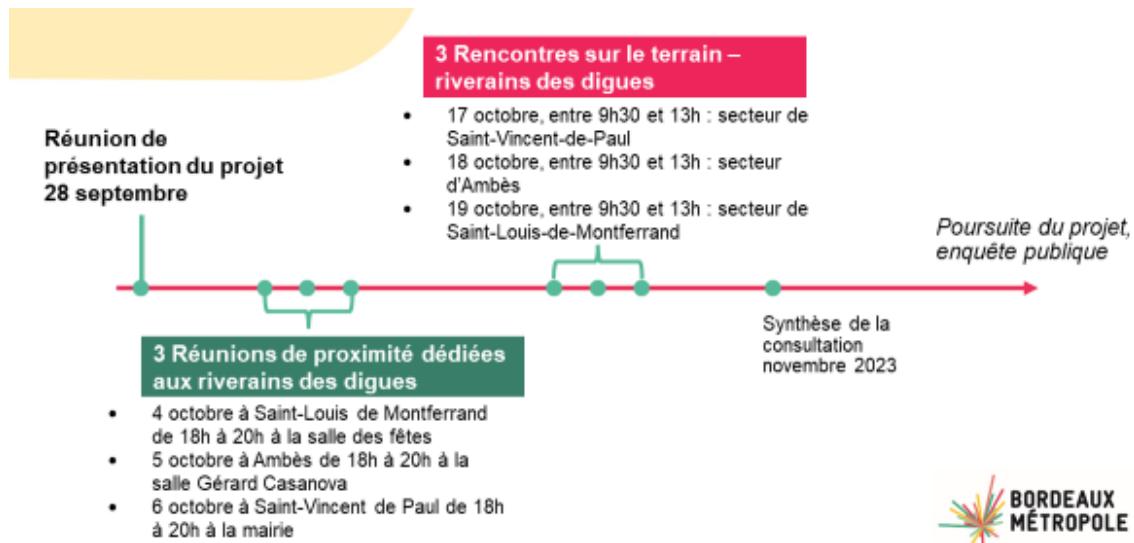
- 3 réunions de proximité - Du 4 au 6 octobre pour approfondir les échanges sur votre vision du projet et nourrir la réflexion par votre connaissance du terrain

L'échelle des parcelles riveraines au projet

- 3 permanences itinérantes - Du 17 au 19 octobre 2023 pour rencontrer sur le terrain, les riverains et habitants et répondre à leurs questions au sujet de leur parcelle

Pour chaque échelle, des modalités d'information et de participation sont proposées au public ciblé.

Dans ce cadre, plusieurs dates sont proposées et présentées aux participants.



Une adresse mail a été créée pour s'inscrire aux rencontres de la consultation :
participation@neo-rama.fr

VI. Echanges avec les participants

Indications pour la lecture : les questions posées et les réponses apportées en séance sont retranscrites ci-dessous. Elles sont regroupées par thématique et indiquées par une couleur verte. Les réponses apportées par les services de la métropole et la maîtrise d'œuvre sont renseignées à la suite et indiquées par une flèche.

A propos des techniques utilisées pour la réhabilitation des digues et le traitement des berges

- **Question : Pourquoi enlever les arbres sur 3 à 5 mètres alors qu'il est courant d'entendre que les racines des arbres ont justement la capacité de maintenir les sols ?**

Réponse :

⇒ Les arbres sains contribuent à la stabilisation de la digue mais de manière générale, nous essayons de limiter les arbres dans les conceptions de la digue au profit de végétation de type arbustive car cela peut présenter un risque. Les arbres (saules...) qui vieillissent ou qui se retournent à cause d'une tempête peuvent créer des cavités dans la digue qui entraînent des infiltrations ou arracher une partie de la digue. La végétation représente le critère numéro un des ruptures de digues en France.

- **Question : Est-ce que le renforcement des digues comprend les berges ou est-ce un projet distinct ? Les berges sont érodées de façon conséquente à certains endroits.**

Réponse :

⇒ Les berges participent à la protection du risque inondation et font partie intégrante de l'ouvrage. Durant les études, un diagnostic complet des digues et des berges a été mené. Sur le linéaire étudié, une partie des berges seront effectivement renforcées pour éviter une dégradation des digues adjacentes, notamment sur le secteur d'Ambès côté Dordogne, avec des techniques mixtes comprenant de la végétalisation. Ces travaux sont effectués de façon prioritaire dans les zones où les berges sont proches des digues, à contrario des situations où l'état des berges ne présente pas de risque important.

- **Question : Les digues en terre sont confrontées à la sécheresse, elles se craquent et sont fragilisées si elles n'ont pas eu le temps de cicatriser quand l'hiver arrive. Vous n'avez pas évoqué la dynamiques des vagues : En cas de marée-tempête, elles sont chargées d'énormes troncs qui se comportent comme des bâliers et cassent les digues. Vous n'avez pas parlé d'établir une protection sur l'aubarède¹ avec des arbres particulièrement adaptés ?**

Réponse :

⇒ La sécheresse est un sujet sur les digues en terre, tout comme sur les digues en béton. Sur les digues en remblai de Saint-Vincent-de-Paul et partiellement Saint-Louis-de-Montferrand, une finition en terre végétale et de végétation (enherbement, herbacées...)

¹ Zone de marnage entre la digue et le fleuve.

assurera une résistance à la surverse et fera tampon lors des sécheresses pour éviter les fissures dans le matériau cœur de la digue et absorber les variations climatiques. Les protections situées entre la terre végétale et le corps de digue participent à couturer d'éventuelles fissures dans le corps de digue.

- ⇒ La meilleure protection contre les troncs est effectivement l'aubarède. Sur certains secteurs, l'aubarède est assez large et assure complètement sa protection. A Ambès, les vagues viennent directement frapper la digue avec tout ce qu'elles charrent. Il est prévu de mettre en plage des dispositifs de piège de sédiments, à l'aide de techniques mixtes végétales pour que la vase se décante au gré des marées basses, et d'implanter des roseaux pour que cela fixe les matériaux et que l'aubarède se reconstitue. L'alternative étant des murs en enrochements qui sont moins satisfaisant à long terme.
- **Question : Les anciens plantaient des pins pelés en bordure d'aubarède et dans les berges pour les renforcer. Qu'en pensez-vous ? Vous n'en parlez pas.**

Réponse :

- ⇒ Nous avons pu observer ces pieux que l'on voit encore à certains endroits et c'est exactement ce qui sera fait pour la technique de renforcement de berges : Des pieux en bois seront plantés, entrelacés des toiles de coco qui pourront accélérer la végétalisation. Ces chicanes vont ralentir l'énergie des marées et faciliter le dépôt des vases et la végétation.

A propos du choix des zones réhabilitées et des zones non réhabilitées dans le cadre du projet

- **Question : La zone entre Gereyme et la Jalle de Peychaud ne sera pas traitée ? Les digues sont très tassées sur ces zones, il avait été évoqué à une époque de dédier ces zones à la sur-inondation.**

Réponse :

- ⇒ Sur le bourg de Saint-Louis-de-Montferrand, l'aire d'étude s'arrête à la Jalle de Peychaud. La partie au nord de la Jalle de Peychaud ne fera pas l'objet de réhabilitation dans le cadre du projet. Cela ne signifie pas toutefois que ce secteur est délaissé ou qu'il sera laissé sur-inondé. La Métropole gère et assure la surveillance des 32 kilomètres de digues, avec des travaux réalisés de manière régulière. Le projet a privilégié les secteurs de digues qui protègent le plus de zones habitées.
- **Question : Je me félicite qu'on arrive après des années d'études et de débat à financer la reconstruction des digues. Je m'interroge toutefois sur la partie de la digue qui va rester en état et qui pourra servir, par son vieillissement naturel, de digue « fusible ». Est-il imaginé, comme à une époque, de privilégier des bassins de stockage d'eau ? Je ne vois pas apparaître de digues perpendiculaires pour protéger les maisons du retour d'eau (comme cela a pu arriver en 1999).**

Réponse :

- ⇒ Le projet que vous évoquez a été porté par la Métropole entre 2010 et 2014. Il visait à rehausser les digues au niveau des bourg et à les abaisser à des endroits précis, à l'aide de digues fusibles, pour sur-inonder les marais de la presqu'île en compensation. Ce projet

n'est plus d'actualité, à moins d'une décision politique prise ultérieurement en ce sens pour anticiper les effets du changement climatique. Les 32 kilomètres de digues sont surveillés et entretenus sans qu'il y ait une priorité sur un secteur. Les secteurs qui ne font pas l'objet de réhabilitation dans ce projet ne sont pas abandonnés, ils font l'objet de surveillance et de maintenance : Il n'y a pas de raison de penser que la digue pourra rompre à cet endroit. La métropole rappelle également qu'il est possible pour les citoyens de signaler aux services des besoins de travaux d'urgence sur les digues.

- **Question : Je regrette que la consultation des citoyens arrive maintenant et pas avant le projet, cela aurait une meilleure vision du terrain. Lors de la tempête 1999, les digues ont cédé à deux endroits à Ambès : Au Maine et au Mondion. Ces deux digues ont été reconstruites en terre ce qui provoque un risque d'écroulement lors d'une surverse, et ces points autrefois vulnérables le sont toujours.**

Réponse :

- ⇒ En ce qui concerne la consultation, nous entendons votre remarque et rappelons que le projet est toujours au stade d'avant-projet, beaucoup d'études sont en cours et les choses ne sont pas finalisées.
- ⇒ A l'époque, les digues en terre étaient faites avec des matériaux à proximité, qui étaient hétérogènes. Les digues seront déposées et reconstruites avec des matériaux plus argileux et plus consistants, qui ne permettent pas l'infiltration d'eau et la création de désordres. Paradoxalement, les digues en terre sont dans la majorité des cas les meilleures solutions pour la digue, car ils présentent l'avantage de pouvoir s'accommoder, dans une certaine mesure, des mouvements là où des ouvrages en béton vont craquer et fissurer. Les digues en terre peuvent être résistantes à la surverse si elles sont conçues pour, comme dans le cas des présentes réhabilitations.
- ⇒ Pour rendre des digues en terre résistante à la surverse, les matériaux sont choisis avec soin et compactés proprement. En surface, une protection des talus sera assurée par des matériaux de type géomembranes qui permettent à l'herbe de s'agripper et assurent une bonne résistance à la surverse. L'élargissement de la digue participe également à améliorer la résistance à la surverse. Une protection en crête sera mise en œuvre avec matériaux traités pour une meilleure résistance aux écoulements.
- **Question : Vous avez parlé de digues fragilisées au Maine et au Mondion mais aucun travaux ne sont prévus sur ces zones. Ces points fragiles feront-ils l'objet d'un renforcement ?**

Réponse :

- ⇒ Les secteurs de Mondion et du Maine ne sont pas dans le secteur du projet, car ils protègent moins d'habitations. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de travaux sur ces zones mais ils ne seront pas effectués dans le cadre de ce projet. Si des travaux sont nécessaires, ils seront réalisés.
- ⇒ A l'époque de la consolidation du PAPI, l'analyse réalisée a montré qu'en cas de rupture de digue au niveau du Maine, l'eau allait dans le marais des religieuses et qu'il n'y avait pas d'inondation du bourg en première intention. Effectivement, quand le marais des religieuses se remplit, il peut y avoir une inondation par l'arrière du bourg, qui n'est pas directe.

- ⇒ Nous avons parlé d'avantage des travaux lourds de la GEMAPI pour la surveillance et la maintenance. Les services de l'Etat nous imposent des visites dites réglementaires mais dans le cadre de la surveillance régulière effectuées par les services, des marchés de travaux annexes peuvent également être réalisés en cas de nécessité.

A propos de la stratégie de prévention des inondations

- **Question : Pourquoi ne pas rehausser la digue dans le même temps que les travaux de réhabilitation ? Est-ce une question de budget ? Cela évite une autre intervention.**

Réponse :

- ⇒ Rehausser les digues nécessite de compenser l'eau qu'on a empêché de déborder par la réhausse. La réhausse des digues renvoie l'eau sur les secteurs voisins, en amont ou en aval. Toute réhausse doit donc être accompagnée par une compensation de sur-inondation. Aujourd'hui le projet vise à réhabiliter à la hauteur actuelle car cela nécessite de trouver des terrains pour sur-inonder, un projet plus complexe qui n'est pas envisagé à l'heure actuelle.
- **Remarque : Vous avez dit que la presqu'île était la zone la plus faible d'altitude de la métropole. Le Bouscat vient de sortir du PPRI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation) alors que ses rues principales se situent à 3,5 mètres. Saint-Louis-de-Montferrand se situe à 4 mètres.**

Réponse :

- ⇒ Les connaissances de la topographie ont évolué depuis l'ancien PPRI, ce qui explique ce choix. Les nouvelles études hydrauliques réalisées montrent que l'eau ne risque plus d'aller au Bouscat dans la configuration actuelle. Ce document prend en compte les événements climatiques pessimistes, les surcotes et un effacement total des digues. La décision a été prise par les services de l'Etat après un examen approfondi.

A propos de l'entretien des ouvrages hydrauliques

- **Question : Sur certaines digues, il y a des clapets qui s'ouvrent et se ferment pour rejeter l'eau. Comment l'eau va s'évacuer si vous remettez de la terre à cet endroit ?**

Réponse :

- ⇒ Les berges, clapets et ouvrages hydrauliques font pleinement partie des ouvrages de protection. Les travaux prévus comprennent la réhabilitation de ces ouvrages hydrauliques qui vont perdurer. Un diagnostic va être réalisé pour s'assurer qu'il n'existe pas de points faibles et qu'il y a bien des clapets au niveau du fleuve pour éviter les remontées d'eau. Des travaux pourront être réalisés en conséquence.
Un recensement de ces ouvrages a été réalisé. 173 clapets ont été recensés, ils feront l'objet d'un traitement spécifique pour continuer à être utilisés et pour qu'il n'y ai pas de risque d'entrées d'eau.

- **Remarque : Beaucoup de Jalles ont été fermées et des écluses ne sont pas entretenues, qui permettent d'évacuer l'eau en cas d'inondation.**

Réponse :

⇒ Nous essayons d'avoir la vision globale sur tout le système hydraulique. Des travaux sur les Jalles ont débuté pour réparer ces ouvrages. Les ouvrages dans les digues seront réparés, repris en gestion, surveillés et entretenus. Lorsque ce sera possible, la gestion des pelles sera assurée dans la métropole, il est intéressant pour cela d'avoir une pelle associée au clapet. Cependant la majorité est située sur des parcelles privées, sur des parcelles différentes que celles des clapets. Ce n'est pas toujours possible du fait du foncier, c'est une discussion à avoir avec les propriétaires, qui doivent normalement faire l'entretien de ces ouvrages.

- **Question : Mon terrain est en bord de Garonne et j'essuie les eaux pluviales des eaux d'à côté sur un espace de 500 mètres carrés. L'ouvrage qui est sur notre terrain a été fait illégalement par le propriétaire d'avant, il n'est pas entretenu. J'ai contacté la métropole il y a deux ans mais il n'y a pas eu de suivi. Où peut-on consulter la liste des 176 clapets recensés qui seront restaurés ?**

Réponse :

⇒ Si vous êtes dans le secteur des travaux, la réunion de la semaine prochaine pourra vous apporter des réponses. Nous vous invitons à vous rapprocher de l'équipe pour que celle-ci prenne votre contact et regarde ce point plus précisément.

A propos de la propriété et des accès à la digue

- **Questions : Y aura-t-il une expropriation sur la zone des talus avec les chemins d'accès ou sur une partie de cette zone ? L'accès sera-t-il fermé pour éviter les passages interruptifs ?**

Réponse :

⇒ A ce stade, l'option préférentielle est de mettre en place une servitude, qui s'impose à l'acte de propriété. Dans ce cas, les propriétaires doivent laisser l'accès à la collectivité gestionnaire, mais restent propriétaires de la digue.

La question de l'expropriation n'est à l'heure actuelle pas tout à fait été réglée avec les services de l'Etat. Si jamais une expropriation était nécessaire, celle-ci ne prendrait effet que sur l'emprise de la digue.

La métropole privilégie en première approche la servitude car celle-ci est plus légère en termes de dossiers réglementaires. Il est possible que les services de l'Etat nous imposent la mise en place d'une expropriation.

⇒ Il est envisagé d'installer une clôture mais il serait intéressant de recueillir le point de vue des riverains sur ce point. Il peut être imaginé :

- La mise en place d'une clôture latérale de chaque côté de la zone de servitude, en bordure de secteur.
- La mise en place d'une clôture entre la parcelle de chacun et la digue.

- **Remarque : Cela pourrait être l'occasion de permettre l'accès au chemin en bordure de fleuve pour de la promenade. Pour autant, je peux comprendre l'inquiétude des riverains, c'est à eux de choisir.**

Réponse :

⇒ Il n'est pas prévu de mettre en place un chemin ouvert au public sur ces zones. Il n'y aura pas de cheminement pour préserver la quiétude des riverains et des espèces protégées.

Dans le cadre du projet, plusieurs fenêtres paysagères seront néanmoins prévues pour permettre l'accès à la Garonne et Dordogne au public, sur des lieux précis :

- A Saint-Louis-de-Montferrand, au niveau de la bergerie sur l'Estey du Gua,
- A Saint-Vincent-de-Paul, la zone du port,
- A Ambès, la cale de mise à l'eau sur la zone du port,
- A Bassens, la fenêtre paysagère.

Ces sites seront ouverts au public qui pourront bénéficier du point de vue.

A propos de la protection des digues lors des travaux

- **Question : Vous avez parlé d'effacement des digues lors des travaux. Cela veut dire qu'il n'y a plus de protections ?**
- ⇒ Réponse : Pour l'effacement provisoire de la digue lors des travaux, les travaux sont phasés pour ne pas déconstruire la digue sans protection. Des protections provisoires peuvent être installées le temps de la reconstruction pour assurer la protection inondation sur la période des travaux. Les calendriers de travaux sont adaptés pour choisir des périodes propices aux travaux, en évitant les périodes hivernales et les gros coefficients.

Conclusion

Alexandre RUBIO remercie les participants de leur participation et de leur contribution au projet. Il encourage les participants à assister aux temps de consultation pour permettre le développement du projet.